

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-94 créant l'unité mixte de recherche U 1155 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2019-19 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1155 ;

Vu la décision n° 2024-74 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1155 ;

Vu la décision n°2025-11 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1155 ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** Monsieur Christos CHATZIANTONIOU ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1155 intitulée « Maladie rénales fréquentes et rares : des mécanismes moléculaires à la médecine personnalisée ».

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier SAMUEL**

**LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE**